

DROIT DE LA FAMILLE

Une actualité à la fois nationale et internationale

» Les réflexes des conseillers patrimoniaux s'adaptent au gré des modifications fiscales, mais aussi civiles, et notamment en matière familiale comme le montrent les évolutions récentes

Les règles qui régissent le patrimoine des familles sont denses et recouvrent une multitude de domaines tels que celui du mariage, du pacte civil de solidarité, du divorce, des donations, ou encore des successions. En dehors de quelques modifications fiscales, la matière a surtout connu des évolutions d'ordre civil. Certaines d'entre elles peuvent fortement impacter les stratégies patrimoniales mises en place. A l'image du règlement européen sur les successions entrées en vigueur le 16 août 2012 - applicable aux successions internationales ouvertes à compter du 17 août 2015 -, qui prévoit notamment de laisser à chacun la possibilité de choisir la loi qui régira la transmission de son patrimoine à son décès. « Ce règlement européen sur les successions internationales va profondément modi-



fier l'approche des praticiens s'agissant de la mise en place des planifications patrimoniales. On entre dans une nouvelle dimension du droit international

appliqué au patrimoine. Il ne s'agira plus de s'adapter au droit étranger, mais de l'appliquer et le conseiller, au moins en Europe. Pour cela, les

contacts avec nos confrères européens, institutionnels ou par des réseaux organisés, sont essentiels », indique Bertrand Savourel, notaire associé et membre du groupe Althémis.

A noter également que la Commission européenne a publié en 2011 deux propositions de règlement, l'une sur les régimes matrimoniaux et l'autre sur les conséquences patrimoniales des partenariats enregistrés. Au regard de ces évolutions, l'Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine de l'université de Bordeaux s'est légitimement demandé, à l'occasion d'un colloque organisé en janvier 2013, si l'on ne se dirigeait pas vers un droit patrimonial européen de la famille.

Par ailleurs, l'actualité a également été marquée par de nombreux arrêts de la Cour de cassation rendus, entre autres, en matière de régimes matrimoniaux ou sur des cas de requalification d'avantages en donations.

VALENTINE CLÉMENT